



Strasbourg, le 10 octobre 2002

T-FLOR 2 (2002) 25

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
– **Convention de Florence** –

***DEUXIEME CONFERENCE
DES ETATS CONTRACTANTS ET SIGNATAIRES
DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

*Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg
28-29 novembre 2002
Salles 11*

**APPROCHE A MOYEN TERME
DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

*Document du Secrétariat Général
préparé par la Division de l'aménagement du territoire, de la coopération et de l'assistance techniques*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Les États contractants et signataires de la Convention européenne du paysage sont invités à examiner le présent document.

I. VUE D'ENSEMBLE DES APPROCHES A VENIR

Le Programme de travail de la Convention européenne du paysage pourrait s'articuler autour des quatre axes de travail suivants. Pour chacun d'entre eux, pourraient être réalisés ou élaborés :

- des études comparatives de la situation des Etats européens et des synthèses ;
- des Ateliers, Séminaires ou Conférences ;
- des recommandations et/ou lignes directrices à soumettre aux gouvernements pour adoption.

1. Approches du Paysage

1.1. « Paysage et espaces »

- Villes
- Banlieues et espaces péri-urbains
- Entrées de villes
- Zones côtières
- Espace marin
- Espace sous-marin
- Fleuves
- Zones humides
- Zones rurales
- Montagnes
- Prairies
- Forêts
- Grottes et cavernes
- Zones industrielles
- ...

1.2. « Paysage et politiques »

- durabilité
- aménagement du territoire
- infrastructures
- urbanisme
- politiques culturelles
- politiques de l'éducation et de la formation
- politique environnementale
- politique agricole
- politique sociale
- politique économique
- politique touristique
- politique de communication : médias et presse
- politique fiscale
- ...

1.3. « Paysage et instruments »

- instruments juridiques
- instruments économiques
- instruments fiscaux
- instruments de protection
- instruments de gestion
- instruments d'aménagement (mise en valeur, restauration, création)

– ...

1.4. « *Paysage et perception* »

- paysage visuel
- paysage sonore/sonorité du paysage
- paysage olfactif
- paysage spirituel
- ...

1.5. « *Paysage et art* »

- littérature
- musique
- peinture/dessin
- sculpture
- ...

1.6. « *Paysage et valeurs* »

- valeur utilitaire
- valeur esthétique
- valeur symbolique
- ...

1.7. « *Paysage et zonage* »

- paysage exceptionnel
- paysage de zones protégées
- paysage ordinaire/du quotidien
- paysages dégradés
- ...

2. Monographies nationales (Mise en oeuvre des articles 4, 5 et 6 de la Convention)

- Répartition des compétences
- Adoption des mesures générales
- Adoption des mesures particulières

3. Coopération internationale européenne (Mise en œuvre des articles 7, 8 et 9 de la Convention)

- Politiques et programmes internationaux : coopération avec les autres organisations internationales ; établissement de lexiques...
- Assistance mutuelle et échange d'informations
- Paysages transfrontalier

4. Prix du Paysage du Conseil de l'Europe (Mise en œuvre de l'article 11 de la Convention)

II. METHODE DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2003

1. Avant l'entrée en vigueur de la Convention européenne du paysage, il est proposé de continuer le système des **Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention**. Des rapports d'experts pourraient être préparés en ce sens sur les thèmes choisis et les représentants de gouvernements qui souhaiteraient être rapporteurs de ces thèmes sont invités à le mentionner.

Deux possibilités sont proposées :

1) le thème des Ateliers pourrait être entièrement consacré à la coopération européenne (Chapitre III de la Convention européenne du paysage) et porter sur :

- les politiques et programmes internationaux (article 7) ;
- l'assistance mutuelle et les échanges d'informations (article 8) ;
- les paysages transfrontaliers (article 9).

2) les Ateliers pourraient permettre de traiter de thèmes divers :

- les politiques et programmes internationaux (article 7) et les paysages transfrontaliers (article 9) ;
- le bien-être individuel et social : la perception mentale du paysage (préambule) ;
- les normes contre-productives (normes nuisant à la qualité paysagère) ou les instruments économiques (achats de certificats).

2. Eventuellement, **la 3ème Conférence des Etats contractants et signataires de la Convention européenne du paysage** pourrait se tenir en 2003 (sinon, en 2004)

3. Deux **réunions d'information de la Convention européenne du paysage** pourraient être organisées : en Roumanie et en Albanie.

4. Un **side-event de la Convention européenne du paysage** devrait être organisé lors de la Conférence ministérielle de la CEE-NU « Un environnement pour l'Europe » (21-23 mai, Kiev).

5. Un **groupe de travail chargé de préparer les critères d'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe** pourrait être mis en place. Pourraient y participer les représentants du Royaume-Uni, de la Suisse et d'autres Etats intéressés.

6. **Propositions pour l'élaboration d'études thématiques selon le versement de contributions volontaires.**

Les Gouvernements intéressés sont invités à parrainer les études ci-dessous mentionnées :

- Education à l'environnement dans les écoles du secondaire (en liaison avec la Direction de l'Education du Conseil de l'Europe) ;
- Harmonisation des formations d'architectes paysagers (en liaison avec ECLAS) ;
- Etablissement d'un lexique en matière de paysage ;
- Lien existant entre violence et paysage (en liaison avec les projets intégrés du Conseil de l'Europe et en vue de l'organisation d'une conférence sur « Violence, banlieues et paysage » en 2004) ;
- Participation des populations (en liaison avec les projets intégrés du Conseil de l'Europe) ;

- Analyse de fiches nationales élaborées en vue de la 1ere réunion des Ateliers (mai 2002) ;
- Mise à jour de l'étude de droit comparé réalisée lors de l'élaboration de la Convention ;
- Recueil de textes poétiques et littéraires sur les paysages européens ;
- Itinéraires du paysage ;
- Réseau des cours sur la Conventions européenne du paysage.

ANNEXE**Calendrier des conférences ministérielles en 2003**

21-23 mai 2003, Kiev : 5^{ème} Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-NU)

11-12 septembre 2003, Ljubljana : 13^{ème} Session de la Conférence des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), organisée par le Conseil de l'Europe (CoE)